

Assemblée générale annuelle 2023

27 juin 2023 – 18h30 – En Virtuel (Zoom)

FQBG

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale

L'ouverture de l'assemblée est à 18 h 40

- *Proposé par : Guy Robert*
- *Appuyé par : Yohan Chouinard*
- *Vote : Unanimité*

2. Présences

- a. *Martin Grondin (président de la Fédération)*
- b. *Alex B. Perreault*
- c. *Alain Dugas (ligue des vendredis ballon)*
- d. *Alexandra Duranceau (Membre du conseil d'administration - Administrateur 1)*
- e. *Amélie Marquette (Amigo Sénior Féminin)*
- f. *Éric Dion (Membre du CA - Administrateur 2)*
- g. *Marie-Claude Ouellet (Club de Sayabec)*
- h. *Maxime Dugas (F19 Masculin Témiscouata)*
- i. *Simon Dufresne (Tournoi St-Pierre-de-Béquet)*
- j. *Éve-Marie Ouellet (F12)*
- k. *Yohan Chouinard (Témiscouata)*
- l. *Marie-Eve Malenfant*
- m. *Ariane Malenfant*
- n. *Annabelle Lévesque*
- o. *Marilou Bossé (M8)*
- p. *Marie-Claude Dubé*
- q. *Yves Marquis*
- r. *Sylvie Bégin (Tournoi interprovincial)*
- s. *Marie-Josée Nobert (Membre du CA - administratrice 3)*
- t. *Diane Brousseau (tournoi mineur 10-11)*
- u. *Jean -Pierre Ménard (secrétaire de la Fédération)*
- v. *Geneviève Moreau (M19 Féminin)*
- w. *Isabelle Farrugia (Membre du conseil d'administration – Registraire)*
- x. *Isabelle Boisvert (M14 Masculin)*
- y. *Normand Perreault*
- z. *Camille Blais*
- aa. *Manon Blais*
- bb. *Chloé Perreault (M12 Mixte – Amigo)*
- cc. *William Dion (M14 Blitz)*
- dd. *Julie Brunelle (M14 Féminin)*

- ee. Pierre-Luc Sauv  (Membre du CA – administrateur 4)*
- ff. Zacharie Boucher (M19)*
- gg. Patrick Blanchet (M19 f minin)*
- hh. Annie Sirois (M16 Sayabec)*
- ii. Guy Robert (Membre du conseil d’administration - Premier VP)*
- jj. Marie-Th r se Charron (Membre du conseil d’administration – Tr sori re)*
- kk. Joannie Bourque*
- ll. C dric Blais*
- mm. Corinne Bolduc (T miscouata S nior F minin)*
- nn. Barbara Wlodarczyk (Bloomshack)*

3. Lecture de l’avis de convocation

- a. Avis de convocation envoy  le 26 mai 2023.*
- b. Informations reli es   l’avis sont parues sur le site Web de la F d ration le 26 mai 2023.*

4. Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est propos  d’adopter l’ordre du jour, en laissant le varia ouvert.

- Propos  par : Pier-Luc Sauv *
- Appuy  par :Genevi ve Moreau*
- Vote : unanimit *

5. Lecture et adoption du proc s-verbal du 12 juin 2022.

Il est propos  d’adopter le proc s-verbal du 12 juin 2022.

- Propos  par : Guy Robert*
- Appuy  par : ric Dion*
- Vote : Unanimit *

6. Rapport du pr sident

Voir rapport int gral en annexe A du proc s-verbal

- Propos  par : Simon Dufresne*
- Appuy  par :Diane Brousseau*
- Commentaires : voir les commentaires   la suite du r sultat du vote*
- Vote : Unanimit *

Commentaires sur le rapport du Pr sident et les activit s de la F d ration au cours de l’ann e

- Un bon rapport... ceci r sum  la saison que nous avons v cue.*
- F licitations   Martin Grondin qui est pr sent comme pr sident du conseil d’administration depuis plusieurs ann es.*

7. Rapport du trésorier

- a. *Les états financiers sont présentés. Il y a un déficit de 16 260,30 \$.*
- b. *L'assemblée est en mesure de pouvoir comparer les états des résultats depuis 2017, dans un contexte d'un budget de caisse :*
 - i. *31 mai 2018 : surplus de 22 286,35 \$*
 - ii. *31 mai 2019 : surplus de 45 628,65 \$*
 - iii. *31 mai 2020 : déficit de 25 376,64 \$*
 - iv. *31 mai 2021 : surplus de 25 061,80 \$*
 - v. *31 mai 2022 : déficit de 38 690,83 \$ - sommes à percevoir dans le prochain exercice financier ce qui affectera le résultat de la prochaine année.*
 - vi. *31 mai 2023 : déficit de 16260,30 \$ - c'est l'effet des budgets de caisse, car il y a 4 championnats au lieu de 3. Nous espérons un surplus pour l'an prochain.*
- c. *Le conseil a été interpellé par un avis fiscal sur la TPS et la TVQ :*
 - i. *Pour les OSBL : le montant est de 50 000 \$ et non de 30 000 \$*
 - ii. *Il faudra regarder pour, probablement avoir les numéros de taxes pour la Fédération. Un changement dans les structures administratives à prévoir.*

Commentaires

- Remerciements de Sylvie Bégin auprès de Marie-Thérèse pour son travail exemplaire.
- Remerciements de Normand Perreault

8. Statuts et règlements (6 propositions)

8.1 – Changement dans les règlements de régie

ARTICLE 4 d) et e)

ACTUEL

« d) Une organisation peut faire une demande de dérogation pour augmenter le nombre de joueurs « prêté ». Dans le M19 Élite, dans le cas d'un refus ou d'une acceptation partielle de la F.Q.B.G., les joueurs non-retenus par l'équipe passeront au repêchage. Les espaces associés aux joueurs M19 non-retenus par l'équipe seront considérés perdus et non modifiables.

e) Dans le M19 Élite, il est possible pour les équipes d'apporter des modifications impliquant des joueurs « hors-région » jusqu'au 30 janvier de la saison en cours.

CHANGEMENT PROPOSÉ

d) Une organisation peut faire une demande de dérogation pour augmenter le nombre de joueurs « prêté ». Dans le M19 Élite, dans le cas d'un refus ou d'une acceptation partielle de la F.Q.B.G., les joueurs non-retenus par l'équipe passeront au repêchage. Les espaces associés aux joueurs M19 non-retenus par l'équipe seront considérés perdus et non modifiables. Suite au repêchage, les équipes pourront remplacer un joueur repêché par un autre joueur « prêté » sur leur liste, et ce jusqu'au 30 janvier de la saison en cours.

e) SUPPRIMÉ »

- *Proposé par : Maxime Dugas*
- *Appuyé par :Chloé Perreault*
- *Commentaires : voir les commentaires à la suite du résultat du vote*
- *Vote : Unanimité*

Commentaires

- *Maxime Dugas : Amendement demandé : Un autre joueur sur leur liste et enlever le mot prêté.*
 - *Proposé par : Maxime Dugas*
 - *Appuyé par : Yohan Chouinard*
 - *Vote : Unanimité. Le nouveau texte modifie la proposition principale*

Après les amendements, le texte devient :

d) Une organisation peut faire une demande de dérogation pour augmenter le nombre de joueurs « prêté ». Dans le M19 Élite, dans le cas d'un refus ou d'une acceptation partielle de la F.Q.B.G., les joueurs non-retenus par l'équipe passeront au repêchage. Les espaces associés aux joueurs M19 non-retenus par l'équipe seront considérés perdus et non modifiables. Suite au repêchage, les équipes pourront remplacer un joueur repêché par un autre joueur sur leur liste, et ce jusqu'au 30 janvier de la saison en cours. La liste devra rester conforme aux règles de régie en vigueur.

e) SUPPRIMÉ »

8.2 – Changement Régie

« ARTICLE 20 12) - CHANGEMENT PROPOSÉ (RAJOUT)

12) Lors des Championnats provinciaux, la poignée de main officielle sera effectuée avant le match. »

- *Proposé par : Maxime Dugas*
- *Appuyé par :Yohan Chouinard*
- *Commentaires : voir les commentaires à la suite du résultat du vote*
- *Vote : Majorité*

Commentaires

- Eric Dion : Il est préférable de la faire avant pour garder le climat de fraternité.
- Chloé Perreault fait la remarque que ce n'est pas problématique pour certaines catégories. Rien n'empêche de donner la main après.
- Guy Robert demande de faire un essai durant une année. Si dans une année, nous voulons changer la proposition, nous pourrions revenir dans une année.
- Camille Blais fait une remarque que ce pourrait être au jugement de l'arbitre.
- Dans les tournois, ce sera à la discrétion de l'organisateur, car c'est organisation privée.

8.3 – Changement Régie

« ARTICLE 11

ACTUEL

Article 11 : Emprunt d'un gardien

Toute équipe voulant remplacer un gardien de but blessé et dans l'incapacité de jouer pour le reste de la saison ou une certaine période de temps peut en faire la demande à l'exécutif de la Fédération avec un certificat médical à l'appui. Si cette demande lui est accordée, l'équipe concernée pourra recruter un gardien de but dans une catégorie non-élite.

Le nouveau gardien de but prendra la place et le statut de l'athlète blessé, durant la période indiquée sur le certificat médical.

CHANGEMENT PROPOSÉ

Article 11 : Remplacement d'un joueur

Toute équipe voulant remplacer un joueur blessé pour le reste de la saison ou une certaine période de temps peut en faire la demande à l'exécutif de la Fédération avec un certificat médical à l'appui. Le nouveau joueur prendra la place et le statut de l'athlète blessé, durant la période indiquée sur le billet médical. Il est possible, pour une équipe, de remplacer jusqu'à deux (2) joueurs maximums par saison. »

- *Proposé par : Marie-Josée Nobert*
- *Appuyé par : Corinne Bolduc*
- *Commentaires : voir les commentaires à la suite du résultat du vote*
- *Vote : Majorité*

Commentaires

- Maxime Dugas demande un éclaircissement... ceci est pour combien de temps ? Réponse : c'est durant la période médicale.
- Patrick Blanchette : éclaircissement... ceci ne s'applique pas pour les championnats canadiens.

8.4 – Changement Régie

ARTICLE 20 7)

ACTUEL

L'année où une équipe Élite défend les couleurs du Québec au championnat canadien, cette équipe devra obligatoirement participer au championnat provincial reconnu par sa province dans la même saison. À défaut, la F.Q.B.G. pourra conserver le bon de conduite du Championnat canadien déposé par cette dernière.

CHANGEMENT PROPOSÉ

L'année où une équipe Élite défend les couleurs du Québec au championnat canadien, cette équipe devra obligatoirement participer au championnat provincial, dans sa catégorie respective, reconnu par sa province dans la même saison. À défaut, la Fédération pourra conserver le bon de conduite du Championnat canadien déposé par cette dernière.

- *Proposé par : Pie-Luc Sauvé*
- *Appuyé par :Maxime Dugas*
- *Commentaires : voir les commentaires à la suite du résultat du vote*
- *Vote : Majorité*

Commentaires

Aucun commentaire

8.5 – Changement Régie

ACTUEL

Le M19 est actuellement intégré au Championnat provincial Mineur.

CHANGEMENT PROPOSÉ

Il est proposé que le Championnat provincial des catégories M19 Élite et M19 sans-contact soient intégrées au Championnat provincial Élite. »

- *Proposé par : Patrick Blanchette*
- *Appuyé par :Chloé Perreault*
- *Commentaires : voir les commentaires à la suite du résultat du vote*
- *Vote : Refusé sur division*

Commentaires

- *Corinne : Il faut penser aux bénévoles qui doivent investir 2 semaines de suite. Un Provincial Mineur regroupe des catégories M8 à M19. Les M19, ce ne sont pas des séniors.*
- *Le Conseil indique que le principal enjeu c'est au niveau de la logistique, car il faudra débiter le tournoi le vendredi matin au lieu du vendredi soir.*
- *Maxime Dugas : Nous avons un succès au niveau mineur, alors pourquoi décrocher la catégorie M19 de ce championnat à succès.*
- *Maxime Dugas : Le Grand Nord est participatif au tournoi. Pourquoi les faire déplacer sur 2 fins de semaines.*
- *Marie-Thérèse Charron indique que les M19 est une partie prenante d'un championnat familial.*
- *Claudette Perreault : Qui peut organiser un tournoi avec 3 arénas, qui a affecté la rentabilité de l'événement. Est-ce que c'est le M8 qui a ajouté comme catégorie cause un enjeu ? Une partie de la finale le dimanche à 17 h 00 fait que les estrades sont vides. Plus de liberté pour la sélection des joueurs dans les différentes catégories.*
- *Yves Marquis : Ceci brise l'esprit familial. Les M19 sont souvent à des heures à l'extérieur des plages horaires des autres catégories.*
- *Patrick Blanchette : Nous avons eu des difficultés à avoir des équipes complètes. Donc, la séparation sur 2 tournois permettrait d'avoir probablement 2 équipes de plus dans la catégorie M19.*

- *Guy Robert : Le M19, c'est une gestion de 25 heures. La gestion de 3 glaces est ardue. Il faudra regarder la partie logistique. Mais, il est déchiré au niveau du travail des bénévoles.*

8.6 – Changement Régie

ARTICLE 4

ACTUEL

Les membres de catégorie Mineur appartiendront à la région où ils habitent ou vont à l'école. La province sera divisée à cet effet en vingt (20) régions.

1. Abitibi-Témiscamique ; 2. Estrie ; 3. Rive-Sud ; 4. Lanaudière ; 5. Mauricie ; 6. Centre du Québec ; 7. Montréal ; 8. Lac St-Louis ; 9. Côte-Nord ; 10. Québec ; 11. Richelieu-Yamaska ; 12. Laurentides ; 13. Est du Québec ; 14. Saguenay-Lac St-Jean ; 15. Outaouais ; 16. Laval ; 17. Chaudières-Appalaches ; 18. Sud-Ouest ; 19. Bourassa ; 20. Nord-du-Québec.

- Un joueur de catégorie mineur ne peut appartenir qu'à une seule région pour la saison en cours.
- Si une région n'offre pas la catégorie du joueur dans aucune de ses organisations, celui-ci peut aller jouer avec une autre organisation d'une autre région comme joueur « prêté »
- Une organisation peut accueillir jusqu'à 4 joueurs « prêté »
- Une organisation peut faire une demande de dérogation pour augmenter le nombre de joueurs « prêté ». Dans le M19 Élite, dans le cas d'un refus ou d'une acceptation partielle de la F.Q.B.G., les joueurs non-retenus par l'équipe passeront au repêchage. Les espaces associés aux joueurs M19 non-retenus par l'équipe seront considérés perdus et non modifiables.
- Dans le M19 Élite, il est possible pour les équipes d'apporter des modifications impliquant des joueurs « hors-région » jusqu'au 30 janvier de la saison en cours.

CHANGEMENT PROPOSÉ

Remplacer tous les « joueur prêté » par « joueur invité ».

Ajouter point « f » : Un joueur qui habite (ou va à l'école) à moins de 100 km routier du lieu principal d'entraînement d'une organisation Mineur sera considéré comme un joueur « régulier », au même titre qu'un joueur qui habite dans la même région que son organisation Mineur.

Ajouter point « g » : Le lieu principal d'entraînement d'une organisation Mineur devra être mentionné à la Fédération au 1^{er} décembre et devra se situer à l'intérieur de la région de l'organisation.

- *Proposé par : Marie-Claude Dubé*
- *Appuyé par : Diane Brousseau.*
- *Commentaires : voir les commentaires à la suite du résultat du vote*
- *Vote : Rejeté*

Commentaires

- Alain Dugas : 100 kilomètres ? Où est le sentiment d'appartenance ? C'est illogique d'avoir un si grand rayon. Il y a un problème de développement... ce n'est pas en augmentant le rayon que nous augmenterons le développement.
- Maxime Dugas : c'est un grand rayon 100 kilomètres. À Val d'Or, c'est peu, mais à Montréal, nous pouvons aller dans Lanaudière, dans les Laurentides, etc...

- Corinne Bolduc : Je demeure à Drummondville. 100 km, j'ai la possibilité de faire un choix parmi 3 entraîneurs. Profitons du déclin du hockey. Qui décide avec quelle équipe le joueur veut jouer. Le lieu d'entraînement veut dire quoi ?
- Martin Grondin : Il faut tenir compte de la réalité. En regardant 100 km de Témiscouata, tu peux aller à Sayabec. La force du ballon sur glace, c'est dans les régions. Mais dans la région du Lac St-Louis. Étant donné que nous n'avons pas de ligue dans la région du Lac St-Louis. 100 km permet à mes enfants de pouvoir rejoindre une équipe où ils pourraient jouer.
- Guy Robert : Nous avons des familles qui ont 1 h 20 de route pour venir pratiquer à St-David. Nous n'avons pas toujours la masse critique pour avoir des ligues mineures pour pratiquer le sport. Si la date cause un problème, nous pouvons changer
- Camille Blais : Chaque mercredi, nous avons 50 joueurs sur la glace. Nous avons eu de la difficulté à avoir des équipes complètes. Le 100 kilomètres aiderait à voir des joueurs
- Sylvie Bégin : Nous parlons toujours au « je ». Si nous voulons parler de développement, il faut travailler région par région. Il y a des régions qui ont plus de difficultés, mais il faudrait faire des efforts pour développer une région. 100 kilomètres est une solution facile. Il faudrait tenir compte que Sport Québec a identifié des régions, alors il faudrait respecter ces divisions géographiques.

9. Ratification des actes du conseil d'administration

Il est proposé de ratifier les actes et gestes du conseil d'administration, se terminant le 31 mai 2023.

- *Proposé par : Marie-Thérèse Charron*
- *Appuyé par : Yves Marquis*
- *Vote : Unanimité*

10. Championnats provinciaux 2023 et 2024

a. Mineur (fin avril ou début du mois de mai) :

- 2023 : Nous n'avons pas de parties filmées, sauf pour les parties du dimanche. C'est une question de manque de main-d'œuvre. Championnat à 66 équipes, c'est fantastique... mais il est difficile de prendre le tout à main levée, car la tenue s'est faite dans une région où il n'y avait pas d'organisation. C'était un beau travail de 2023.
- 2024 : Avec de petits ajustements... Regardé pour débiter le vendredi matin. Tenter d'avoir des centres rénovés. Des approches ont été faites, mais rien n'est conclue. Des approches peuvent être faites à St-Hyacinthe et à Gatineau (plus de contraintes de dates). St-Hyacinthe est en avance. Voir avec la ville de Sherbrooke. Il serait intéressant de prendre la position de la prudence pour savoir si c'est 2023 était une année exceptionnelle ou c'est une tendance.

b. Coupes des champions 2023 :

- *2023 : Bravo à l'organisation.*
- *2024 : Nous regardons à Lévis... mais les dates sont plus compliquées.*

c. Championnat élite :

- *Il faut trouver une organisation qui tiendra compte des régions. Exemple : 2 années dans les zones urbaines ; 1 région.*

11. Circuit Provincial Mineur et Festivals régionaux

Un retour sur 2023. Chaque élément a organisé 3 événements. C'est un circuit actif.

12. Élections

Eric Dion propose Martin Grondin comme président des élections et Alex B. Perreault, comme secrétaire d'élection.

- *Proposé par :Eric Dion*
 - *Appuyé par : Pierre-Luc Sauvé*
 - *Vote :Acclamation*
- a. 1^e vice-président : Guy Robert
- *Proposé par :Eric Dion*
 - *Appuyé par :Geneviève Moreau*
 - *Vote :Acclamation*
- b. Secrétaire : Jean-Pierre Ménard
- *Proposé par :Eric Dion*
 - *Appuyé par :Alain Dugas*
 - *Vote :Acclamation*
- c. Administrateur # 1 : Alexandre Duranceau
- *Proposé par :Eric Dion*
 - *Appuyé par :Geneviève Moreau*
 - *Vote : Acclamation*

Le conseil 2023-2024 est composé de :

- *Président : Martin Grondin*
- *1^{er} Vice-président : Guy Robert*
- *2^e Vice-président : Stéphane Beauchesnes*
- *Secrétaire : Jean-Pierre Ménard*
- *Trésorier : Marie-Thérèse Charron*
- *Administrateur 1 : Alexandra Duranceau*
- *Administrateur 2 : Éric Dion*
- *Administrateur 3 : Marie-Josée Nobert*
- *Administrateur 4 : Pier-Luc Sauvé*
- *Registraire : Isabelle Farrugia*

13. Allocution du président pour la prochaine année

Rapport joint à l'annexe B du procès-verbal

14. Varia

-

- *Prêt d'équipement : En 2023, nous avons jeté 150 paires de soulier qui étaient usées. Nous avons renouvelé notre stock. Nous avons 130 paires pour l'intérieur et 50 paires pour l'extérieur.*
- *Il y a maintenant un guide d'utilisation sur les techniques du ballon sur glace. Sous peu, il sera disponible à tous.*
- *Nous essayons toujours de ne pas accrediter deux tournois durant la même fin de semaine.*

15. Levée de l'assemblée générale

L'ordre du jour étant complété, il est proposé de clore ladite assemblée générale.

- *Proposé par Pier-Luc Sauvé*